

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 578

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 11

Supprimer les alinéas 2 à 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.